
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 2016- 09 DU 24 JUIN 2016

portant autorisation de ratification de l'accord de prêt additionnel signé à Cotonou, le 15 septembre 2015, entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD) dans le cadre du financement partiel du projet de transport urbain à Parakou.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 06 juin 2016.

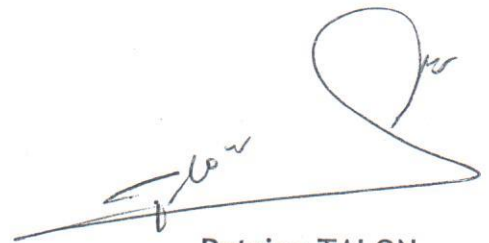
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de prêt additionnel d'un montant de onze millions cinq cent trente mille (11 530 000) Unités de Compte équivalent à huit milliards quatre cent soixante millions (8 460 000 000) francs CFA environ, signé à Cotonou, le 15 septembre 2015, entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD) dans le cadre du financement partiel du projet de transport urbain à Parakou.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

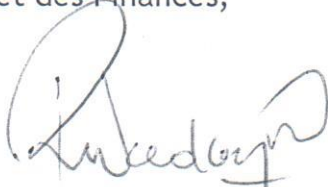
Fait à Cotonou, le 24 juin 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



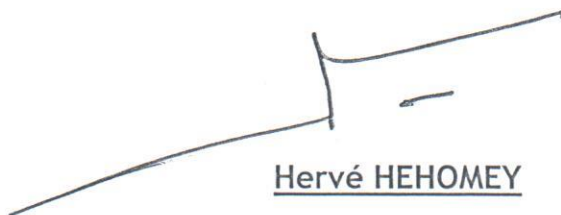
Patrice TALON

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre des Infrastructures
et des Transports,



Hervé HEHOMEY